Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-DEL2023_008SG-DE

VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-008

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 19
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine – M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia – M. ROYERE Christian - Mme BOZIER Sylvie - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Absents : M. WNUK Stanislas, M. MURCIA Antoine, M. LAVIS Christian et Mme PORQUET Céline

Procurations :
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Madame Martine MATTEI, Maire, rappelle la démission d'une conseillère municipale en date du 8 mars 2023 et son remplacement le 9 mars 2023, ainsi que la délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 en date du 13 octobre 2020 concernant la formation des commissions municipales et la désignation de leurs membres conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, elle informe l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal au sein des commissions dans lesquelles figurait l'élue démissionnaire.

Elle rappelle le principe de la parité, ainsi que celui de la représentation proportionnelle et précise que le Maire est par ailleurs, de droit, Président de toutes les commissions municipales. Elle explique que les commissions municipales n'ont pas vocation à prendre de décision, mais à examiner les questions relevant du conseil municipal, lequel est instance décisionnaire. Elle rappelle également les procédures de désignation : vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et à l'unanimité décide de :

*→ **NE PAS PROCEDER** au scrutin secret*

Madame le Maire invite les candidats à se manifester avant de procéder au vote pour chacune des commissions.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-DEL2023_008SG-DE

1 - COMMISSION « CULTURE-FESTIVITES-LECTURE PUBLIQUE-CEREMONIES » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 23 (19 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Viviers au coeur	Stéphane GUILLERM	4	1

Est donc élu : Stéphane GUILLERM

3 - COMMISSION « ACTION SOCIALE – SANTE – SENIORS – ACCESSIBILITE – LOGEMENT EMPLOI » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 23 (19 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Viviers au coeur	Stéphane GUILLERM	4	1

Est donc élu : Stéphane GUILLERM

5 - COMMISSION « EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE et AFFAIRES SCOLAIRES » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 23 (19 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Viviers au coeur	Stéphane GUILLERM	4	1

Est donc élu : Stéphane GUILLERM

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection du membre susvisé.

Délibéré le 4 avril 2023
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)